

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

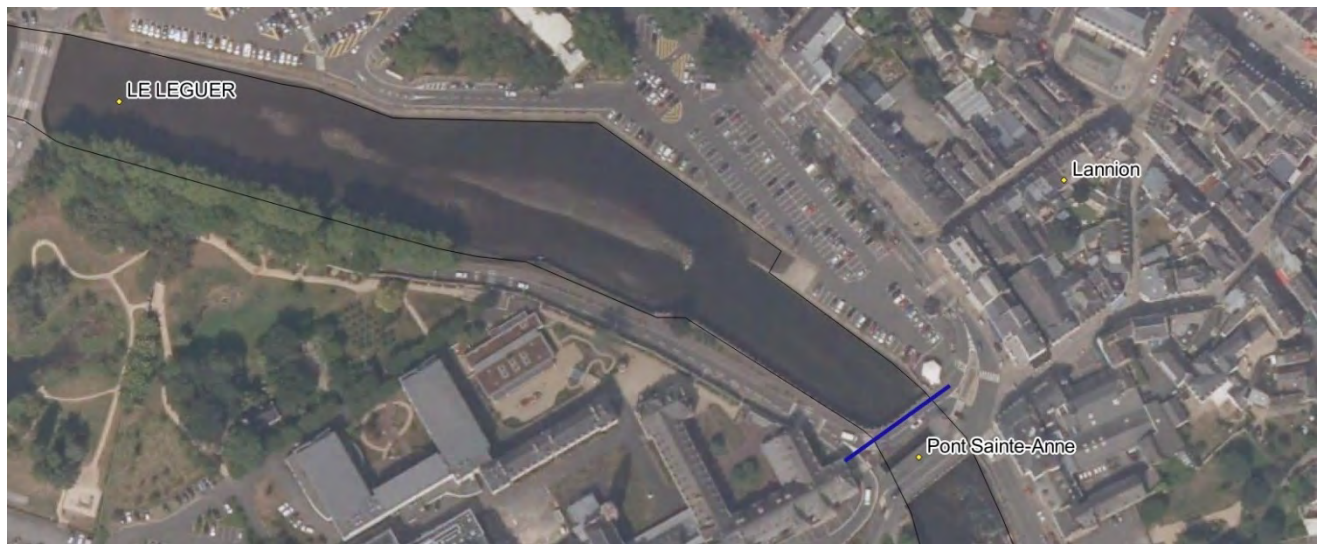
LE LÉGUER

Département des CÔTES D'ARMOR (22) / Commune de LANNION (22300)

Texte juridique de référence : Décret du 08/05/1856

Limite	Observations
Pont Saint-Anne à Lannion	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le pont de Saint-Anne n'est pas spécifiquement indiqué sur le Scan Littoral mais la chapelle Ste-Anne est mentionnée qui laisse supposer le nom du pont à proximité. Numérisation côté aval du pont à partir de l'Ortho Littorale V2. Positionnement confirmé par la donnée SIG transmise par la DDTM 22 et la carte scannée de la PREMAR (cf. page suivante).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Léguer

Pont Sainte-Anne

Décret du 8 mai 1856

